



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

JM

Préavis n° 9
3 mars 2005

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 810'050.- pour la réfection
générale de la rue des Alpes



DESCRIPTION GENERALE DU PROJET.....	2
PLANIFICATION	2
PROJET STE.....	3
Détails techniques des collecteurs.....	3
Superstructure	3
PROJET SEY.....	3
Réseau d'eau	3
Réseau de gaz	4
Réseau électrique.....	4
Eclairage public.....	5
DEVIS	5
Travaux pour le STE.....	5
Travaux pour le SEY	6
CREDIT DEMANDE	6
FINANCEMENT	6
Travaux pour le STE.....	6
Travaux pour le SEY	6
PROPOSITION DE DECISION.....	7

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

La rue des Alpes est une petite rue qui relie la rue Roger-de-Guimps à la rue des Moulins. De caractère résidentiel et relativement étroite, elle se prête mal au trafic de transit et au stationnement latéral des véhicules. Elle dessert 11 habitations de volume moyen.

Le programme de réfection annuel des infrastructures comprend la remise en état complète de cette rue. A son extrémité côté Roger-de-Guimps, les réseaux d'eau, gaz et électricité avaient d'ailleurs été préparés en vue de cette réfection complète lors de la dernière intervention en 2001. La construction des collecteurs fait partie du programme général de mise en séparatif de la ville, qui se poursuit depuis la mise en service de la STEP dans les années 1950. La chaussée, dont la surface est assez dégradée, sera remise à neuf et complétée par des aménagements urbains décidés en collaboration avec le Service de l'urbanisme et des bâtiments et en concertation avec les habitants de la rue.

Tous les travaux de construction des collecteurs publics et des branchements (égouts, attentes E.S. jusqu'en limite du DP/fonds privé et raccordements des sacs d'eaux pluviales) seront exécutés par une entreprise de génie civil.

La même entreprise effectuera les travaux de remplacement de la superstructure et les fouilles pour le Service des énergies.

La direction générale des travaux et le pilotage du projet seront assurés par le bureau technique du Service des Energies.

PLANIFICATION

Après remarques des Services communaux, adaptation du projet et remise des plans à la Municipalité pour approbation, une séance d'information réunissant les responsables des Services communaux et les habitants de la rue a eu lieu au début de l'enquête publique (soit le lundi 28 février 2005), afin de leur présenter le projet et les informer sur les aspects techniques. Les riverains auront ainsi la possibilité de s'exprimer et formuler ultérieurement par écrit leurs préoccupations; une réponse adaptée à chaque cas sera faite ensuite.

La mise à l'enquête publique a lieu dès le 25 février 2005 et se fait selon la loi sur les routes, article 13 (réaménagements de peu d'importance réalisés dans le gabarit existant ; enquête d'une durée de 20 jours). Après quoi le permis de construire pourra être délivré par l'Autorité communale.

Parallèlement à ces démarches, seront entrepris l'appel d'offres selon la loi sur les marchés publics, procédure ouverte non soumise à l'accord AMP-OMC, et l'établissement des bases pour le préavis municipal en vue de l'octroi du crédit par le Conseil communal, et les réponses aux opposants éventuels.

Le début du chantier, mise en place du réseau provisoire eau et gaz et introduction du système séparatif, est prévu pour la semaine 25 (20/24 juin 2005).

PROJET STE

Détails techniques des collecteurs

Le réseau unitaire en T.C. (tuyau ciment) Ø 30 cm sera remplacé par deux conduites PVC soit : 2 x 95 m Ø 315 mm (eaux usées + eaux de surface) et environ 110 m de tuyaux Ø 200 mm seront posés afin de reprendre les égouts existants (attentes d'eaux pluviales + eaux usées). Les grilles de la chaussée et trois chambres de visite rectangulaires seront construites sur ce nouveau réseau.

Superstructure

La fondation de la chaussée sera remplacée par des matériaux graveleux sur une épaisseur de 40 cm, les couches de support et de surface en enrobés bitumineux auront une épaisseur totale de 13 cm. Le revêtement pour la couche d'usure de la chaussée est un macro-rugueux qui a la particularité d'atténuer le bruit routier.

Des modérateurs de trafic (seuils) identiques à ceux construits à la rue des Jardins seront aménagés aux entrées de la rue. Ils seront traités en pavés « PORPHYRE » rouge brun 8/11 cm posés sur un gravillon avec adjonction de ciment.

Le Service des énergies devra remplacer prochainement les conduites eau et gaz placées dans le trottoir de la rue des Moulins. Cela comprendra une intervention au droit de l'entrée de la rue des Alpes. L'aménagement de la surface de cette entrée sera réalisé avec des enrobés bitumineux et le pavage sera donc momentanément différé sur cette partie du trottoir de la rue des Moulins.

PROJET SEY

Réseau d'eau

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué de conduites en fonte ductile de 80 mm de diamètre. Pourvue de nombreux manchons de réparation, cette branche du réseau ne répond plus aux exigences actuelles en matière d'approvisionnement en eau. L'eau est acheminée depuis le réseau de la rue

Roger-de-Guimps et aboutit en cul-de-sac au niveau de l'habitation N° 4, ce qui n'est pas favorable à l'état sanitaire de l'eau et ne permet pas, en cas de rupture, d'assurer l'alimentation de la rue.

La nouvelle conduite sera installée en PE, calibre 110 mm. Elle assurera le bouclage entre les rues Roger-de-Guimps et des Moulins, favorisant le renouvellement de l'eau même en cas de faible consommation, et autorisera l'alimentation par l'une ou l'autre extrémité en cas d'intervention sur le réseau.

Réseau de gaz

Le réseau de gaz est actuellement un montage de fortune: il y a une douzaine d'années, la conduite en place, présentant passablement de fuites, a été en partie tubée au moyen d'un PE de calibre 63 mm. Cette solution de réparation au moindre coût a permis de maintenir l'alimentation mais elle demande aujourd'hui à être remplacée par une installation plus conforme. La nouvelle conduite, en PE de calibre 110 mm, sera menée dans toute la longueur de la rue mais placée simplement en attente au droit de la conduite de la rue des Moulins et non raccordée. Elle restera en attente à cet endroit, de manière à faciliter le montage lors du prochain remplacement des conduites à la rue des Moulins. Les bâtiments actuellement raccordés dans la rue des Alpes s'élèvent à huit unités, deux autres étant alimentés directement par la rue des Moulins ou par la rue Roger-de-Guimps.

Réseau électrique

Le réseau électrique sera aussi rénové à l'occasion de ce chantier. L'alimentation de deux immeubles avait été révisée à l'occasion du précédent chantier de 2001 mais l'ensemble de la rue est encore alimenté à l'ancienne manière, soit par un câble unique pourvu de dérivations à chaque immeuble. On sait que cette méthode, bien qu'économique, présente entre autres défauts celui de ne pas assurer l'alimentation de manière suffisante en qualité et en quantité. Il faudra donc moderniser le réseau en installant une **armoire de distribution** de quartier supplémentaire et en réalimentant chaque maison individuellement depuis cette armoire. Les câbles sont protégés individuellement par un tube de protection ad hoc. Cette opération est similaire à tout ce qui s'est réalisé ces dernières années en ville.



Eclairage public

Les mâts des candélabres en place sont anciens, même si les luminaires ont été remplacés il y a quelques années. Les **socles bétonnés** rendent le remplacement problématique (photo). Il est nécessaire de moderniser cette installation par le remplacement des candélabres existants. Les emplacements actuels seront maintenus mais les mâts et luminaires remplacés par du matériel neuf offrant une meilleure qualité d'éclairage. Les ampoules devraient en principe utiliser la technique du sodium, celui-ci offrant un excellent niveau d'éclairage pour une consommation d'énergie réduite. Les socles bétonnés seront remplacés par le nouveau type de socle à platine boulonnée facilitant le remplacement des mâts accidentés.



DEVIS

Travaux pour le STE

ADMINISTRATIF

- Parution, appel d'offre, avis d'enquête
- Mise à jour cadastrale
- Frais de reproduction

ETUDE ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX

- Interventions bureau technique STE
- Séances de chantier (STE)
- Analyse des surfaces bitumineuses (HAP)

COLLECTEURS

- Génie civil, fournitures et main d'oeuvre

REFECTION DES CHAUSSEES

- Superstructure (prestations de tiers)

DIVERS

- Hausse 2004 / 2005 sur tapis routier
- Réfection de la signalisation
- Hausses diverses (RPLP, pétrole)
- Traitement spécial des HAP (selon résultat analyse 200.006)
- Intérêts intercalaires

TOTAUX STE

Collecteurs	Chaussée	Total
1'700	1'500	3'200
1'100	900	2'000
1'100	900	2'000
6'400	5'600	12'000
3'200	2'800	6'000
	4'000	4'000
275'000		275'000
	224'600	224'600
	700	700
	2'000	2'000
13'700	12'100	25'800
	12'400	12'400
	2'200	2'200
302'200	269'700	571'900

Travaux pour le SEY

RESEAUX D'ENERGIE

- Réseau d'eau, appareillage
- Réseau d'eau, génie civil
- Réseau de gaz, appareillage
- Réseau de gaz, génie civil
- Réseau électrique, matériel et MO
- Réseau électrique, génie civil
- Eclairage public, matériel et MO
- Eclairage public, génie civil

<u>Eau</u>	<u>Gaz</u>	<u>Elec.</u>	<u>EP</u>	<u>Total</u>
34'000				34'000
29'000				29'000
	21'000			21'000
	28'000			28'000
		57'750		57'750
		37'000		37'000
			10'400	10'400
			21'000	21'000
63'000	49'000	94'750	31'400	238'150

TOTAUX SEY

CREDIT DEMANDE

• Total STE	fr. 571'900.-
• Total SEY	fr. 238'150.-
Crédit demandé	<u>fr. 810'050.-</u>

FINANCEMENT

Travaux pour le STE

La dépense sera amortie de la manière suivante :

- fr. 302'200.- (collecteurs E.U. + E.S.) par prélèvement au fonds d'épuration des eaux,
- fr. 269'700.- (superstructure) seront amortis sur une durée de 30 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 14'100.- et comprennent l'amortissement fr. 8'900.-, les frais d'intérêt variable du capital investi fr. 5'200.-; les frais d'entretien ne sont pas pris en compte du fait qu'il s'agit d'une réfection d'un tronçon existant, les coûts d'entretien sont déjà intégrés dans le compte annuel STE d'entretien du réseau routier communal.

Travaux pour le SEY

Charges annuelles: les charges d'exploitation seront de fr. 4'800.-. Elles se limitent aux frais d'entretien (2 %).

Amortissement : par prélèvement au fonds de renouvellement du SEY.



Durée prévisible des travaux : cinq mois.

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

PROPOSITION DE DECISION

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- La Municipalité est autorisée à entreprendre la réfection générale de la rue des Alpes.

Article 2.- Un crédit d'investissement de fr. 810'050.- lui est accordé à cet effet.

Article 3.- La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée aux comptes :

1433 « Rue des Alpes, STE » par fr. 571'900.-

4112 « Rue des Alpes, SEY » par fr. 238'150.-

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod

Annexes : - matrice des coûts selon devis
- plan

Délégués de la Municipalité : MM. Burkhard et Forestier